

**AVIS PUBLIC**  
**ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION**  
**SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2009-Z-88 RELATIF AU ZONAGE**

**AUX PERSONNES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE INTÉRESSÉES PAR LE PROJET DE RÈGLEMENT**

AVIS est donné de ce qui suit :

1. Lors d'une séance tenue le 11 juin 2024, le conseil municipal de la Ville de Sainte-Catherine a adopté le projet de règlement numéro **2009-Z-88** « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 2009-Z-00, TEL QU'AMENDÉ DE FAÇON À AJOUTER DANS LA ZONE C-304, LA CATÉGORIE D'USAGE C8B (LES ENTREPRENEURS DE LA CONSTRUCTION OU DU BÂTIMENT SANS ACTIVITÉ DE VENTE DE BIENS OU PRODUITS) ».

Ce projet de règlement vise à ajouter l'usage c8b soit les entrepreneurs de la construction ou du bâtiment sans activité de vente de biens ou produits, à la grille des usages et normes C-304.

2. La zone concernée par le projet de règlement numéro 2009-Z-88 concerne la zone C-304 :

ZONE VISÉE	ADRESSES CONCERNÉES
<b>C-304</b>	985-995 1 <sup>re</sup> Avenue 6280 boulevard Saint-Laurent

3. Ce projet de règlement contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.
4. Une assemblée publique de consultation sera tenue par le conseil le **2 juillet 2024** à **18 h** dans la salle du conseil de l'hôtel de ville au 5465 boulevard Marie-Victorin, Ville de Sainte-Catherine.
5. Le projet de règlement peut être consulté aux Services juridiques et greffe, sis au 5465 boulevard Marie-Victorin, Sainte-Catherine, du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30 ainsi que le vendredi de 8 h 30 à 13 h ou en consultant le site internet de la Ville, dans la section *Avis publics*.

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter le Service de l'aménagement du territoire et développement économique, au numéro (450) 632-0590 poste 5130.

Donné à Sainte-Catherine, ce 13 juin 2024



Audrey-Maude Parisien, notaire  
Greffière et directrice des Services juridiques